



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2025-099

PUBLIÉ LE 24 JUIN 2025

Sommaire

EPF Normandie / DIF Pôle foncier

R28-2025-06-24-00001 - AF-PG CESSION RNA ROUEN CHATELET -

Délégation GG pour AF (1 page)

Page 3

R28-2025-06-24-00002 - Délégation de signature cession NOUES DE
SIENNE - Mme GIRARD (2 pages)

Page 5

EPF Normandie

R28-2025-06-24-00001

AF-PG CESSION RNA ROUEN CHATELET -
Délégation GG pour AF

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GÉNÉRAL à Madame Anne FREGER-LENIERE

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,
en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant le Programme d'Action Foncière signé entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Ville de Rouen le 18 octobre 2021, ainsi que son avenant technique signé le 25 novembre 2024, après délibération du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 10 mars 2023 et délibération du Conseil Municipal de la Ville de Rouen du 3 octobre 2024,

Considérant le projet d'acte de vente établi par la « SCP Fanny FARGES-DUJARDIN et Hanna DAHMANE », titulaire d'un office notarial à ROUEN (Seine-Maritime), 30-32 rue aux Ours, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

Décide :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Anne FREGER-LENIERE, Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susnommé, par lequel ledit Etablissement Public Foncier de Normandie procède à la cession au profit de la société dénommée ROUEN NORMANDIE AMENAGEMENT, société publique locale dont le siège est à ROUEN (76100), 108 allée François Mitterrand, identifiée au SIREN sous le numéro 532582418 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROUEN, de deux locaux à usage commercial, lieudit « Place Alfred de Musset », cadastré pour l'article un (1) section DP numéro 199, la parcelle d'une surface cadastrale de 55ca, pour l'article deux (2) section DP DP numéro 198, la parcelle d'une surface cadastrale de 01a 26ca,

moyennant le prix de **QUATRE-VINGT-UN MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-HUIT EUROS ET TROIS CENTIMES TOUTES TAXES COMPRISES (81.458,03 € T.T.C.), valable jusqu'au 30 décembre 2025,** se décomposant en valeur foncière pour 79.563 €, auquel s'ajoutent les frais d'acquisition d'un montant de 1.579,19 € et la TVA sur prix marge d'un montant de 315,84 €, stipulé payable comptant au jour de la signature de l'acte ; passé ce délai, la partie du prix non réglée porterait intérêt au taux légal.

Article 2 : La présente décision est notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à Rouen, le 23-06-2025
Le Directeur Général,

Notifiée à Rouen, le 24-06-2025
à Madame Anne FREGER-LENIERE,
Bon pour accord,

Gilles GAL

✓ Certified by  yosign

Anne FREGER

✓ Certified by  yosign

EPF Normandie

R28-2025-06-24-00002

Délégation de signature cession NOUES DE
SIENNE - Mme GIRARD

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Agnès GIRARD

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,
en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention de Réserve Foncière signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Commune de Noues de Sienne, le 18 janvier 2022, après décision du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 21 juillet 2021 et délibération du Conseil Municipal de la Commune de Noues de Sienne du 30 mars 2021,

Considérant le projet d'acte de vente établi par l'office notarial dénommé « SELARL ALLIANCE NOTARIALE », titulaire d'un office notarial à VIRE NORMANDIE (14500), 1211 Route de Caen, avec le concours à distance de Maître Camille PREVOST-LEFRANCOIS, notaire à ROUEN (76000) 16 boulevard Ferdinand de Lesseps, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

Décide :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Agnès GIRARD, Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susnommé, par lequel ledit Etablissement Public Foncier de Normandie procède à la cession au profit de :

- La Commune de Noues de Sienne, collectivité territoriale domiciliée à NOUES DE SIENNE (14380), 1, place de la Mairie, Saint-Server-Calvados, identifiée au SIREN sous le numéro 200069896,

- Un ensemble immobilier comprenant un bâtiment à usage de découpe, un bâtiment à usage de magasin, et une maison d'habitation à usage de bureaux, sis à NOUES DE SIENNE (14380), 17 rue de Sept-Frères – SAINT-SEVER-CALVADOS, cadastré section AD n°s 191, 192, 193 et 194, d'une contenance totale de 23a 83ca,

Moyennant le prix de **SOIXANTE TROIS MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS ET SOIXANTE DIX CENTIMES TOUTES TAXES COMPRISES (63.750,70 € T.T.C.)**, valable jusqu'au **30 juin 2025**, se décomposant en valeur foncière pour 61.982,00 €, auquel s'ajoutent les frais d'acquisition d'un montant de 1.473,92 € et la TVA sur marge d'un montant de 294,78 €, stipulé payable dans le délai de 45 jours à compter de la signature de l'acte ; passé ce délai, la partie du prix non réglée porterait intérêt au taux légal.

Article 2 : La présente décision est notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN, le 23-06-2025
Le Directeur Général

Notifiée le 24-06-2025
à Madame Agnès GIRARD

Gilles GAL

✓ Certified by  yousign

Agnès GIRARD

✓ Certified by  yousign